

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Conformément à la délibération 23Ter du 11 mars 2022, stipulant la clôture du budget Eau potable en DSP à compter du 1^{er} janvier 2022, au motif de la bascule de ce budget sur le budget Eau potable en Régie.

Je soussigné, Eric Correia, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, certifie que les Comptes Administratifs 2023 du budget mentionné ci-dessus, ne fait pas apparaître d'écriture.

Il convient de mentionner que les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion pour ces budgets sont concordants.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Le président



Eric CORREIA.